COREPS Nouvelle-Aquitaine

Commission politiques et financements publics

visioconférence – 07/05/2026

COMPTE RENDU DE RÉUNION

Jeudi 7 mai 2026

version non-définitive soumise à relecture : maj. 13/05/2026

projet

I. Présences, absences et excusé·e·s

Présent·e·s

Représentants institutionnels

Nom / Prénom	Organisation	Collège
Anne-Claire ROCTON	DRAC NA - Directrice-adjointe	État
Marianne VALKENBURG	DRAC NA — conseillère musique et danse (référente COREPS)	État
Charline CLAVEAU	Région NA — Vice-présidente Culture	Région
Nathalie LEURET	Région NA — sous-directrice culture	Région
Marion VILLEREAU	Région NA — cheffe du service Spectacle Vivant	Région

Organisations syndicales (salariés)

Nom / Prénom	Organisation	Collège
Stéphane GORNIKOWSKI	CFDT / F3C	OS salariés
Jérémy GALLIOT	Sud Culture	OS salariés
Timo METZEMAKERS	SNAM-CGT	OS salariés

Organisations professionnelles (employeurs)

Nom / Prénom	Organisation	Collège
Aude HELLIO	Ekhoscènes	OP employeurs
Jean-Christophe BOISSONNADE	Syndeac	OP employeurs

Emmanuelle PAOLETTI	Syndeac	OP employeurs
Morgan HELOU	Syndeac	OP employeurs
Nicolas FAYE	Les Forces Musicales	OP employeurs
Philippe DEMOULIN	SYNAVI	OP employeurs
Elodie DUCÉRÉ	SYNAVI	OP employeurs
Nathalie YERAMIAN	Scène Ensemble	OP employeurs
Stéphane DETRAIN	FNAR / Grand-Rue	OP employeurs
Mathilde COUPEAU	SMA	OP employeurs

Coordination COREPS

Nom / Prénom	Organisation	Collège
Sylvain COUSIN	L'A. — Agence culturelle Nouvelle-Aquitaine (coordination COREPS)	Animation

Excusé·e·s

Nom / Prénom	Organisation	Collège
Philippe LOPES	SYNAVI	OP employeurs
Thomas DELEMER	AFDAS	Membre associé
Bertrand QUEYROI	AFDAS	Membre associé
Jany ROUGER	CESER NA	Membre associé

projet

II. Ordre du jour

1. Actualités : coordination COREPS, arbitrages budgétaires 2026 (DRAC et Région)
2. Débat de fond : équilibres entre équipes artistiques et structures structurantes
3. Point sur les groupes de travail : GT RI Manif, GT Trésorerie, GT Lutte contre le travail illégal
4. Calendrier de l'automne 2026 et transition de coordination

III. Synthèse — Points essentiels de la réunion

Note de lecture

Cette synthèse de trois pages présente les informations principales. Le compte rendu exhaustif figure en partie IV.

1. Transition de la coordination du COREPS

Sylvain COUSIN annonce en ouverture qu'il sera vraisemblablement en fin de contrat à L'A. fin mai 2026, l'autorisation de licenciement de l'inspection du travail devant être transmise dans les derniers jours du mois. L'assemblée générale de clôture de L'A. est prévue le 8 juin. La reprise de la mission au sein de l'organisme CO est en cours de planification.

2. Arbitrages budgétaires 2026 — DRAC

Anne-Claire ROCTON (DRAC) livre un point détaillé et inédit par sa précision. Points clés :

- Programme 131 (Création) : baisse de 5 %. Directive nationale : préserver les labels en priorité, avec une modulation moyenne de 3 à 4 % de baisse pour les structures labellisées. Pour les compagnies, la baisse n'est que de 1,2 %, liée à des non-dépôts et des réorganisations.
- Programme 361 (Démocratisation / action territoriale) : baisse cumulée. -15 % en 2025, auxquels s'ajoutent -5 % en 2026. L'action 2 (éducation artistique et approche territoriale) est la plus impactée, l'action 3 (langues régionales) n'étant pas touchée.
- **Auto-assurance gouvernementale de 10 %** : mesure inédite, applicable à l'ensemble des ministères. Pour le programme 131, le ministère a choisi de la faire porter sur 20 structures au niveau national (dont deux en NA : l'Opéra de Bordeaux et le TNBA). Pour le 361, elle est inscrite sur l'enveloppe globale de l'action 2. Cette auto-assurance est pour l'instant une réserve — elle pourrait être totalement, partiellement ou non rendue. La réponse est attendue à l'été ou à la rentrée 2026.
- Les circuits de validation sont terminés (CBR fin avril, préfets la semaine précédente). Les premières notifications ont été envoyées par la DRAC le 6 mai 2026. Un collectif budgétaire supplémentaire est possible (annonce du Premier ministre d'une enveloppe de 6 milliards de coupes, liée notamment au contexte international — guerre en Iran). La DRAC est en attente d'instructions complémentaires.

3. Arbitrages budgétaires 2026 — Région

Charline CLAVEAU (Région) présente pour la première fois en COREPS le détail des arbitrages. Deux principes directeurs généraux : (1) maintien total des structures en territoire à enjeu culturel fort (carte ATTAR) ; (2) priorité aux structures employeuses sur les structures non-employeuses ou portées par des collectivités.

Spectacle vivant : enveloppe compagnies très peu impactée (-4 %), baisse concentrée sur les non-dépôts. Labels : baisse de 10 % pour ceux dont la subvention régionale dépasse 100 000 € et qui ne sont pas en territoire à enjeu fort. Lieux culturels de proximité (non labellisés) : protégés davantage que les labels. Saisons culturelles portées par des collectivités : arrêts ou baisses. Orchestre des Champs-Élysées : sortie en sifflet confirmée (-150 000 €, maintien de 50 000 € fléché sur l'orchestre des jeunes).

projet

Musiques actuelles : aides directes aux SMAC et lieux de diffusion sanctuarisées. Contrat de filière musiques actuelles : enveloppe réduite de moitié. Un appel à projets sera maintenu, avec un ciblage sur les structures non labellisées et les plus vulnérables. Le CNM est en discussion pour réintégrer le contrat de filière. Le réseau Musa a rejoint le partenariat. Les musiques de répertoire et de création seront éligibles.

Manifestations / Festivals : sur environ 300 festivals financés, 134 sont touchés (dont ~45 arrêts et ~80 baisses), 173 reconduits. Critères : territoire à enjeu fort (maintien), objectif d'attractivité plutôt que filière/ancrage (baisse/arrêt), aide régionale inférieure à 5 000 € sans emploi ni territoire enjeu (arrêt/baisse), aide supérieure à 100 000 € (baisse). Répartition territoriale équilibrée à proportion du poids de chaque département dans l'intervention régionale. 12 réunions avec les élus de chaque département ont eu lieu.

Une question est soulevée par Philippe DEMOULIN (SYNAVI) sur d'éventuels rééquilibrages territoriaux défavorables au Limousin (-15 % en 2026, -32 % depuis 2023 sur les équipes artistiques). Charline CLAVEAU et Marion VILLEREAU s'engagent à faire l'analyse. Marion VILLEREAU signale que les non-dépôts de 2026 proviennent majoritairement du Limousin — sans que ce soit une tendance structurelle. Les chiffres en euros par habitant montrent que les départements 19, 23 et 87 sont au-dessus de la moyenne régionale sur le taux de satisfaction des demandes.

4. Débat de fond : vers une concertation stratégique collective

La séquence budgétaire a débouché sur un débat de fond structurant, initié par Charline CLAVEAU (Région) qui a mis en question l'équilibre des économies entre équipes artistiques (davantage protégées) et structures structurantes (labels, lieux), lesquels vont être doublement impactés par les baisses de l'État et de la Région, et devront faire des choix entre fonctionnement, emploi permanent et marges artistiques.

Convergences exprimées : (1) refus de l'opposition compagnies / lieux (consensus général — Nicolas FAYE, Timo METZEMAKERS, Jérémy GALLIOT) ; (2) constat d'une situation dramatique qui impliquera des fermetures ou restructurations ; (3) nécessité d'une concertation stratégique collective au-delà des postures, à l'image d'assises ou d'un forum culturel (proposition Jean-Christophe BOISSONNADE, soutenue par plusieurs membres).

Charline CLAVEAU propose que la Région, en lien avec la DRAC et le COREPS, élabore une proposition de méthode à mettre en débat — en partant notamment de cas concrets vécus par les structures. Elle envisage d'associer quelques départements à ce processus. Anne-Claire ROCTON (DRAC) souligne la nécessité de repenser les articulations et accompagnements dans un contexte où les contraintes de 2026 pourraient se prolonger en 2027. Marianne VALKENBURG rappelle le travail engagé en amont de la plénière 2025 (groupes de travail entre typologies de structures) et propose de le reprendre pour la plénière de novembre 2026.

5. Groupes de travail — Lancements

- **GT RI Manif :** réunion confirmée le jeudi 28 mai à 11h, avec Catherine DELPEUCH et Delphine MORANGE (Région). Ouverte à tous les membres volontaires ; se sont notamment engagés Nathalie YERAMIAN, Stéphane DETRAIN, Aude HELLIO, Jérémy GALLIOT.
- **GT Trésorerie :** date fixée au mardi 26 mai à 10h (sondage Framadate concluant). Ordre du jour : relations bancaires, approfondissement d'un outil régional (France Active, inter-réseau). Stéphane DETRAIN signale que l'inter-réseau travaille déjà sur un fonds de trésorerie interfilière (Grand-Rue, ASTRE, etc...) — coordination à établir.

- **GT LCTI :** date fixée au mardi 19 mai à 10h. Ordre du jour : cadrage du GT, orientations 2026-2027, diagnostic des pratiques à risque, feuille de route pour une convention régionale.

6. Calendrier validé

- GT LCTI : mardi 19 mai 2026 à 10h.
- GT Trésorerie : mardi 26 mai 2026 à 10h.
- GT RIMANIF : jeudi 28 mai 2026 à 11h.
- Commissions de juin et juillet : reportées.
- PFP : jeudi 10 septembre 2026.
- CVE : jeudi 1er octobre 2026.
- PFP : jeudi 5 novembre 2026.
- **Assemblée plénière : mercredi 18 novembre 2026**, à Poitiers, Hôtel de Région (sous réserve).
- COPIL : jeudi 3 décembre 2026.

projet

IV. Compte rendu exhaustif des débats

1. Ouverture

Sylvain COUSIN : Je dévance quelques questions sur la coordination. Je serai en fin de contrat à L'A. vraisemblablement fin mai — l'inspection du travail devrait envoyer son courrier d'autorisation fin mai. L'AG de clôture de l'Agence est le 8 juin.

2. Arbitrages budgétaires 2026 — DRAC Nouvelle-Aquitaine

2.1 Présentation d'Anne-Claire ROCTON

Anne-Claire ROCTON (DRAC) : Je vais redire des choses que vous savez, mais c'est mieux de les repréciser. Tous les budgets côté culture sont impactés. La baisse est variable selon les BOP. Sur le 131, c'est 5 %. Sur le 361, c'est 5 %, mais il y avait déjà eu -15 % l'année dernière — on additionne. Sur le 175 (patrimoine), c'est -25 % sur certaines sous-actions (notamment les monuments historiques). Sur le livre, c'est -25 %. Ce sont les programmes qui concernent directement notre activité.

Sur le 131, la directive de la direction centrale (DGCA, Christopher Max) était de préserver autant que possible les labels, tout en préservant aussi tout ce qui est autour : compagnies, artistes, festivals, résidences, structures de milieu rural. On a dû faire un jeu d'équilibrisme. La baisse sur les labels se situe en moyenne entre 3 et 4 %, modulée. Les compagnies sont à 1,2 % de baisse, souvent liée à des non-dépôts ou des réorganisations.

Sur le 361, la directive de la chef de BOP est différente de celle du 131 — elle n'a pas posé le même principe. L'action 2 (éducation artistique et approche territoriale) est la plus impactée. L'action 3 (langues régionales) n'est pas touchée.

L'auto-assurance gouvernementale : c'est une mesure que je n'ai jamais vue en 23 ans au ministère. Elle concerne l'ensemble du gouvernement, à hauteur de 10 % pour le ministère de la Culture. Pour le 131, le ministère a choisi de la faire porter sur 20 structures au niveau national. En Nouvelle-Aquitaine, ce sont l'Opéra de Bordeaux et le TNBA. Pour les autres BOP, dont le 361, elle est inscrite sur l'enveloppe globale de l'action 2. Cette auto-assurance est une retenue à ce jour — on ne sait pas si elle sera intégralement, partiellement ou pas du tout prélevée. On le saura à l'été ou à la rentrée. Les circuits de validation (CBR fin avril, préfets la semaine précédente) viennent de s'achever. Les premières informations ont été communiquées aux structures hier, le 6 mai. Côté 361, mon collègue Jean-Pierre — que Marianne suggère d'inviter à la prochaine réunion — commencera à donner des informations début de semaine prochaine.

2.2 Questions des membres

Jean-Christophe BOISSONNADE (Syndeac) : Sur l'auto-assurance sur le 361 : j'ai en tête une baisse de 5 % pour la partie EAC. Est-ce que l'auto-assurance est en plus de ces 5 % ?

Anne-Claire ROCTON (réponse) : Oui, elle est en plus. Pour le 361, on cumule donc : -15 % en 2025 + -5 % en 2026 + l'auto-assurance de 10 % inscrite sur l'enveloppe globale de l'action 2. Sachant que l'auto-assurance n'est pas une baisse définitive — c'est une réserve qui pourra être libérée.

Philippe DEMOULIN (SYNAVI) : Je remarque que la directive du ministère est de préserver les artistes et les labels sur le 131. Mais sur le 361, ce sont aussi les artistes qui interviennent en EAC — et là, ils ne semblent pas avoir été protégés. Et tout ça se cumule. Sur le calendrier des versements : on a tous rempli des dossiers avant le 31 décembre.

Projet

Les retours des conseillers DRAC indiquent que les tableaux sont bloqués. Quel est le calendrier prévisible ? Est-ce comparable à l'année dernière, avec des versements très tardifs ?

Anne-Claire ROCTON (réponse) : Je comprends la question. On a dû recommencer les budgets en mars-avril suite à l'annonce de l'auto-assurance — ce qui a pris du temps. La maquette a été validée par le CBR fin avril, puis par les préfets la semaine dernière. Les premières annonces ont été faites hier sur le 131. Pour le 361, c'est imminent — début de semaine prochaine. Sur le risque de collectif budgétaire supplémentaire : le Premier ministre a annoncé il y a trois semaines une enveloppe de 6 milliards de coupes. Pour l'instant, on n'a aucune information complémentaire. On est très prudents — c'est pour ça qu'on a mis du temps avant de communiquer, pour éviter d'annoncer des montants qui seraient ensuite revus à la baisse.

Nicolas FAYE (LFM) : Au niveau national, nous avons une information sur des coupes supplémentaires liées à la guerre en Iran et des réserves sur le budget de l'État. Vous en avez eu écho ?

Anne-Claire ROCTON : C'est exactement ce dont je parlais. Le collectif budgétaire a été annoncé mais je n'ai rien de plus précis. Ce que je peux dire, c'est que c'est une situation sans précédent depuis 23 ans que je travaille au ministère.

3. Arbitrages budgétaires 2026 — Région Nouvelle-Aquitaine

3.1 Présentation de Charline CLAVEAU

Charline CLAVEAU (Région) : Je reparts des informations partagées lors du dernier COREPS et lors de la rencontre entre Alain Rousset et les réseaux culturels le 19 janvier. Rappel du cadre général : -7,5 % en fonctionnement, -15 % en investissement. Je vais détailler les arbitrages pour le périmètre COREPS : spectacle vivant, musiques actuelles, manifestations.

Deux principes directeurs systématiques pour l'ensemble des arbitrages :

- Territoire à enjeu culturel fort (carte ATTAR) : maintien total de tous les projets en territoire enjeu fort, quelle que soit leur nature.
- Structure employeuse : priorité aux associations employeuses sur les associations non employeuses ou les collectivités portant un projet culturel.

Sur les investissements :

- Contrat de plan État-région : maintenu (calibré sur les engagements arrivant à maturité). Deux projets concernent le spectacle vivant, dont La Sirène à La Rochelle (bascule à vérifier).
- Équipements culturels (médiathèques, théâtres, salles de concert) : le Krakatoa bénéficiera d'une aide. Pour le spectacle vivant, la liste est en cours de révision en raison des élections municipales.
- Choix opéré : les opérations de travaux sont les plus touchées par les économies, pour préserver ce qui relève du soutien à la création et aux filières.

Sur le fonctionnement — spectacle vivant :

- Compagnies : enveloppe très peu impactée (-4 %). La baisse a été réalisée sur les dossiers non déposés. Raisonnement : les compagnies vont déjà subir un double effet (baisse des aides directes + raccourcissement des saisons).
- Orchestre des Champs-Élysées : dernière étape d'une sortie en sifflet annoncée il y a trois ans. Baisse de 150 000 €, maintien de 50 000 € fléché sur l'orchestre des jeunes.

projet

- Labels (scènes nationales, scènes de musique actuelle, etc.) : baisse de 10 % pour ceux dont la subvention régionale dépasse 100 000 € et qui ne sont pas en territoire à enjeu fort. Baisse moyenne entre 3 et 4 % sur l'ensemble des labels.
- Lieux culturels de proximité (non labellisés) : protégés davantage que les labels, car l'État est peu présent sur ce réseau et certains départements se désengagent.
- Saisons culturelles portées par des collectivités : arrêts ou baisses selon les cas.

Sur le fonctionnement — musiques actuelles :

- Aides au fonctionnement des SMAC et lieux de diffusion : sanctuarisées.
- Investissement : aides aux producteurs et éditeurs phonographiques conservées.
- Contrat de filière musiques actuelles : enveloppe réduite de moitié. Un appel à projets sera maintenu, ciblé sur les structures non labellisées et les plus vulnérables. Le CNM est en discussion pour réintégrer le contrat de filière. Les musiques de répertoire et de création (réseau Musa) sont éligibles.
- La porte du comité radio (initialement évoqué sous la présidence Rousset) est désormais fermée.

Sur le fonctionnement — manifestations / festivals :

- Sur ~300 festivals financés : 134 touchés (~45 arrêts, ~80 baisses), 173 reconduits.
- Sanctuarisés : festivals en territoire enjeu culturel fort.
- Baissés/arrêtés : festivals à objectif d'attractivité (non filière/ancrage), portés par des collectivités, avec aide inférieure à 5 000 € sans emploi ni territoire enjeu, ou avec aide supérieure à 100 000 €.
- Répartition territoriale : chaque département contribue aux économies à proportion de son poids dans l'intervention régionale.
- Méthode : 12 réunions avec les élus de majorité de chaque département pour discuter des choix.

3.2 Questions et échanges

Jérémy GALLIOT (Sud Culture) : Je suis content qu'on ait pris le critère des structures employeuses — c'est un critère important pour nous. Sur l'abandon du contrat de filière musiques actuelles : les radios bénéficiaient d'un appel à projets radio de découverte musicale financé dans ce cadre. Si le contrat disparaît, cela supprime-t-il toute ligne budgétaire pour ces radios ?

Charline CLAVEAU (réponse) : Je n'ai pas dit que le contrat de filière disparaissait. Son enveloppe est réduite. L'enjeu est de faire revenir le CNM, dont la participation représentait 200 000 €. Un bilan des contrats de filière va être mené nationalement. Sur les radios : il y aura bien un appel à projets, mais moins de radios seront soutenues. Sur les emplois associatifs (dispositif spécifique ex-Limousin) : ils ont été intégrés aux dispositifs de droit commun lors de la fusion. Le dispositif ne pouvait pas être étendu à toute la région sans explosion budgétaire.

Philippe DEMOULIN (SYNAVI) : Sur les équipes artistiques, j'ai épluché les tableaux. La baisse est d'environ -5 % en 2026, et de -8 % depuis 2023. Par ailleurs, les non-dépôts semblent concentrés en Limousin (-15 % en 2026, -32 % depuis 2023 pour ce territoire). J'ai l'impression d'un rééquilibrage territorial en faveur de l'Aquitaine. Si c'est une politique, il faut en parler.

Charline CLAVEAU (réponse) : Je ne suis pas certaine du phénomène que vous décrivez. Je propose qu'on fasse l'analyse avec les services. Sur le rééquilibrage territorial : on a toujours assumé regarder l'intensité de l'intervention régionale par département (indicateur euro/habitant), avec des écarts historiques importants (4 €/hab. en

projet

Lot-et-Garonne contre 16 €/hab. dans la Vienne). La cartographie des territoires à enjeu culturel fort est notre boussole principale. On ne raisonne plus en anciens territoires. Les rééquilibrages se font de manière douce, à l'occasion de marges de manœuvre.

Marion VILLEREAU (Région) : Les analyses sont faites. Pour les compagnies : la baisse de 2026 sur l'enveloppe est de 168 000 € sur 2,7 millions, soit ~4 %. Les non-dépôts de 2026 proviennent majoritairement du Limousin — sans que ce soit une tendance structurelle antérieure. Les données en euros/habitant montrent que les départements 19, 23 et 87 (Corrèze, Creuse, Haute-Vienne) sont au-dessus de la moyenne régionale sur le taux de satisfaction des demandes.

Charline CLAVEAU (complément) : La cartographie des territoires à enjeu culturel est un outil, une boussole — pas une règle absolue. Un lieu comme Brieftude (la Halle-aux-Grains à Brioude), qui n'est pas classé en territoire enjeu fort mais est le seul lieu labellisé du département, fait l'objet d'un traitement spécifique. Les outils sont de plus en plus fins, mais c'est la connaissance des dynamiques qui prime au final.

Ressources

Ces séquences au sein des commissions PFP du 7 mai et du 23 mars ont donné lieu à la production d'une **NOTE DE SITUATION : Financements publics du spectacle vivant en Nouvelle-Aquitaine en 2026 :** *document*

4. Débat de fond : équilibre des arbitrages et perspectives de concertation

4.1 La mise en débat initiale

Charline CLAVEAU (Région) : Je mets un peu en débat la conséquence de la protection plus forte des compagnies. Si on fait porter les économies sur les labels — qui sont doublement impactés (État + Région) — ces structures vont devoir faire des choix entre fonctionnement, masse salariale et marges artistiques. Ce sont eux qui coproduisent et diffusent les compagnies. Je pense que ça mérite une discussion ouverte sur l'équilibre de ces choix.

Anne-Claire ROCTON (DRAC) : Pour préciser : la baisse sur les labels est modulée entre 3 et 4 % en moyenne. Les SMAC, notamment, ne sont pas impactées, sauf exception. Mais vous avez raison que les baisses cumulées État + Région vont obliger ces structures à faire des choix douloureux.

4.2 Positions des organisations

Nicolas FAYE (LFM) : Il ne faut pas opposer compagnies et structures. Nous, Forces Musicales (orchestres et opéras), sommes employeurs directs d'artistes. Toute baisse de subvention se traduit directement par une réduction des effectifs artistiques — musiciens, chœurs, danseurs. On réduit les productions, et donc on détruit à la fois de l'emploi permanent et de l'emploi intermittent.

Timo METZEMAKERS (SNAM-CGT) : Je rejoins Nicolas. Toute baisse sur les grosses structures, même infime en proportion de leur budget, impacte immédiatement la marge artistique et donc l'emploi intermittent. C'est un point d'attention crucial.

Jérémy GALLIOT (Sud Culture) : Je rejoins la non-opposition. Mais je nuance : dans les musiques actuelles, l'opposition compagnies/labels est moins pertinente qu'en théâtre ou en danse. Par contre, toute concertation stratégique est bienvenue.

Projet

Jean-Christophe BOISSONNADE (Syndeac) : Ce qu'il nous manque, c'est une étape de concertation stratégique globale — peut-être des assises — pour voir collectivement comment se réajuster dans cette crise systémique qui pourrait se poursuivre en 2027. Les lieux font beaucoup d'économies sur l'emploi, dans des conditions de travail très tendues. Il faut pouvoir préserver un environnement de travail propice à l'expression artistique.

Nathalie YERAMIAN (Scène Ensemble) : Je rejoins la non-opposition. Même de petites structures de diffusion (festivals) ont un rôle essentiel dans l'emploi artistique et l'accueil de compagnies, surtout en ruralité. Je m'interroge sur la pertinence de l'euro par habitant comme unique boussole. Et j'insiste : dans le contrat de filière musiques actuelles, il faut que les musiques de patrimoine et de création soient bien éligibles.

Nicolas FAYE (LFM — NAO) : Cette situation précarise aussi les artistes par un autre biais : on n'arrive plus à signer des accords en NAO (Négociation Annuelle Obligatoire) parce qu'on n'a plus les moyens d'augmenter les salaires. L'année dernière ça a bloqué, cette année vraisemblablement aussi.

Stéphane GORNIKOWSKI (CFDT) : Je veux mettre en garde contre le discours sur la concentration des financements publics. Je ne suis pas convaincu d'emblée que la concentration n'a que des vertus — tant du point de vue territorial que social. Il faudrait des analyses sérieuses là-dessus plutôt que de le traiter comme une évidence.

Nicolas FAYE (précision) : Je n'ai pas parlé de concentration mais de rationalisation — c'est différent. L'idée est d'avoir un effet levier, pas de concentrer. Je suis favorable à la territorialisation et à la répartition de la culture sur l'ensemble du territoire.

4.3 Proposition de méthode — Charline CLAVEAU

Charline CLAVEAU : Il va y avoir des projets qui ne vont pas s'en relever — je le dis franchement. Les logiques de mutualisation ont des limites. La question n'est pas l'opposition mais l'équilibre : comment arrive-t-on à une compréhension commune des sacrifices à réaliser ? Ce que je cherche, c'est que tous les acteurs puissent aller au-delà de leurs postures pour identifier ce qui est absolument fondamental à préserver et ce qu'on va devoir abandonner. Ce n'est pas simple dans une instance démocratique. Je me méfie des formats. Mais je suis preneuse d'une vraie discussion. Une piste : partir de cas concrets, de l'expérience vécue par les structures, pour mettre en débat les arbitrages réels plutôt que les grands principes. Je vais voir avec Élisabeth (directrice culture) et Marion pour faire une proposition de méthode, potentiellement associer quelques départements. Et j'entends que le débat est plus large que le périmètre du COREPS.

Anne-Claire ROCTON (DRAC) : Je rejoins Charline. On est au carrefour de pratiques différentes qui imposent de repenser les choses. Il y a un modèle d'organisation du travail et de la production à revoir. Des questions sur le nombre d'acteurs, la circulation des œuvres. À la DGCA, c'est un sujet récurrent — je donne un exemple : il y a 20 ans, on comptait 500 musiciens de jazz, aujourd'hui plus de 5 000. Comment répond-on à cette demande ? Ces chantiers doivent être mis en route très vite. Je suis preneuse de ces collaborations étroites.

Marianne VALKENBURG (DRAC) : On avait déjà tenté quelque chose pour la plénière 2025 — des groupes de travail en amont entre différentes typologies de structures. Ce n'est pas allé jusqu'au bout, mais ça fait le lien avec la plénière de novembre 2026. Je suis d'accord pour élargir — mais on a du mal à intéresser les collectivités territoriales à nos travaux. Il y a aussi le comité territorial pour la culture qui ne se réunit jamais en Nouvelle-Aquitaine.

Jean-Christophe BOISSONNADE : La question du format est centrale. Peut-être un opérateur tiers qui apporterait une contribution fonctionnelle, voire des personnes extérieures au secteur qui ont traversé des crises. On est peut-être dans une crise existentielle pour le service public de la culture.

Projet

Charline CLAVEAU (réaction) : Sur 'service public de la culture' : même ce terme fait débat aujourd'hui. Certains acteurs pensent que ça nous empêche de voir les situations réelles. Bref, on a un programme pour un prochain forum culturel en Nouvelle-Aquitaine.

5. Groupes de travail — Lancement et planification

5.1 GT RI Manif

Sylvain COUSIN : La réunion est confirmée le jeudi 28 mai à 11h avec Catherine Delpeuch et Delphine Morange (Région). Elle sera l'occasion d'une note conclusive à la concertation sur le RI, adopté le 2 avril. On regardera notamment les enjeux d'observation de l'emploi dans le secteur festivalier. La date a été convenue avec les services — si Nathalie Yeramian a un problème d'agenda, on peut envisager une autre date.

Nathalie YERAMIAN : On verra qui se manifeste au-delà de ma participation.

5.2 GT Trésorerie

Sylvain COUSIN : Je nomme les membres volontaires : Benoît Sitzia (Scène Ensemble), Nicolas Faye (LFM), Stéphane Detrain (FNAR/Grand-Rue), Elodie Ducéré / Philippe Demoulin (SYNAVI), Stéphane Gornikowski (F3C), Marianne Valkenburg (DRAC), Marion Villereau (Région). Le sondage Framadate est en ligne — merci d'indiquer vos disponibilités sur la deuxième quinzaine de mai.

Stéphane DETRAIN : Il faut se mettre en relation avec l'inter-réseau, qui travaille déjà sur la même question d'un fonds de trésorerie interfilière (Grand-Rue, ASTRE sont pilotes). Ils ont déjà une première proposition sur comment aider les structures dont les subventions arrivent en milieu ou fin d'année.

Sylvain COUSIN : Très bonne idée. Je me note de faire le lien. Et on pourrait leur demander de partager un état des lieux de leur travail lors de notre première réunion.

Note post-réunion : la date est fixée au mardi 26 mai à 10h (sondage concluant).

5.3 GT Lutte contre le travail illégal

Sylvain COUSIN : Membres : Timo Metzemakers (SNAM-CGT), Jérémy Galliot (Sud Culture), Marianne Valkenburg et Franck Baylet (DRAC), Marion Villereau (Région), Eric Koscielniak et Fabien Grandjean (DREETS/URACTI). Sondage en ligne pour la deuxième quinzaine de mai.

Note post-réunion : la date est fixée au mardi 19 mai à 10h.

6. Calendrier et transition de coordination

Sylvain COUSIN : Prochaines réunions : PFP le 10 septembre, CVE le 1er octobre, PFP le 5 novembre. Pour la plénière, après discussion, la date intermédiaire retenue est le mercredi 18 novembre à Poitiers, à l'Hôtel de Région (à l'agenda de Charline Claveau). COPIL le jeudi 3 décembre. Les réunions de juin et juillet sont reportées.

Levée de séance : environ 12h.

Compte rendu rédigé par L'A. — Agence culturelle Nouvelle-Aquitaine — sur la base de la retranscription audio et des notes de la séance du 7 mai 2026.

projet